



### LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans le couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et passages

<b>Urbaines</b>	UCe	URm	URc	Contour de zone
USP	UEa UEp UEI UEI	UL	UEc	URI
UPr			UPp	
<b>A urbaniser</b>	AUCe AURm AURo AURI	AUEa AUEp AUEI AUEI	AUEc	AUSP
AUL	AU1-2 ou 3			
<b>Agricoles</b>	A	<b>Naturelles</b>	N	

### AUTRES PRESCRIPTIONS

**Equipements réseaux et emplacements réservés**

- Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt générale
- Périmètre d'attente de projet
- Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- Localisation préférentielle pour équipement art. L. 151-1
- Emplacements réservés pour voirie
- Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste

**Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie**

- Espace Boisé Classé
- Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- Elément Bâti Patrimonial
- Espace Boisé Classé Arbre remarquable
- Délimitation d'Espace de Pierre-Terre
- Périmètre d'intérêt Patrimonial
- Plantation sur domaine public
- Espace Végétalisé à Valoriser

**Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions**

- Richesse du sol et sous-sol
- Continuité Obligatoire
- Espace non aedificandi
- Marge de recul
- Discontinuité Obligatoire
- Bâtiments avec changement de destination possible

**Prescriptions relatives à l'implantation des constructions**

- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation

**Prescriptions relatives aux déplacements**

- Cheminement piétonnier
- Commune
- Cheminement de voirie
- Arondissement
- Cheminement à préserver
- Voir plan 2 000' ou plan masse
- Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

**FONTAINES-SAINT-MARTIN**

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT  
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions  
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune  
OFFI\_ML\_M3\_ZONAGE\_P\_OFFICIEL\_FONTAINES\_ST\_M\_2019-02544

GRANDLYON la métropole Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise